

Espaces verts

« Composer avec la nature plutôt que la combattre »

La gestion écologique des espaces verts est en train d'être intensifiée par la Ville. L'objectif n'est plus de maîtriser les plantes à tous prix, mais plutôt de laisser un peu plus la nature faire son travail. Explications avec Annie Darsonval, adjointe au Maire en charge des Nouvelles proximités.



Le choix d'une gestion écologique des espaces verts va permettre à certains coins de nature de prendre une allure champêtre.

© Fotolia

Quels changements les Avrillais vont-ils constater, avec l'adoption de cette gestion écologique ?

Annie Darsonval. Par leur fenêtre, ils remarqueront peut-être un arbuste plus volumineux. Dans la rue, ils verront que certaines allées n'ont pas été désherbées. Le développement de ces coins de nature n'est pas un défaut d'entretien mais le fruit d'une volonté de préserver le patrimoine végétal. Il s'agit là des conséquences directes de notre choix d'une gestion écologique des espaces verts.

La gestion écologique, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un nouveau mode d'organisation. L'idée est de composer avec la nature plutôt que de la combattre. Pour cela, les espaces verts sont classés en différentes catégories, auxquelles on attribue un mode de gestion, plus ou moins poussé.

Quand ce procédé sera-t-il appliqué ?

Il l'est déjà sur des zones telles que La Chesnaie, la Ceinture verte ou le parc Brassens. Afin de l'étendre à l'ensemble de la ville, nous effectuons actuellement un relevé précis de notre patrimoine végétal. C'est le préalable nécessaire à la classification de chacun de nos espaces. Les agents des Espaces verts vont par ailleurs bénéficier d'une formation sur ce thème. Certaines zones subiront donc moins l'intervention de l'homme...

Les jardiniers de la Ville interviendront effectivement beaucoup moins sur certains espaces, comme ceux classés dans la catégorie « champêtre », par exemple. Ils se contenteront de faucher, planter des espèces naturelles ou semer des prairies fleuries. Avec une telle gestion, la biodiversité peut reprendre ses droits, les oiseaux, les papillons reviennent.

Les jardins fleuris vont donc être rendus à la nature ?

Absolument pas. Ils entreront pour la plupart dans la catégorie « espaces verts structurés » et bénéficieront d'un entretien soutenu. Tonte, arrosage, plantation, désherbage manuel et taille régulière restent de mise.

En quoi ce nouveau mode de gestion est-il « écologique » ?

Il permet de restreindre le recours aux produits phytosanitaires, mais aussi à l'eau. La réglementation actuelle va dans ce sens. En juin dernier, un arrêté préfectoral a interdit l'utilisation de désherbants, fongicides et autres insecticides à moins de cinq mètres d'un point d'eau, (rivière, ruisseau, étang, etc.), et à moins d'un mètre des mares, sources, puits et forages.

Cette gestion est-elle également plus économique ?

Il est vrai que dans un contexte financier resserré, il est intéressant d'aller vers ce type de gestion. D'autant que notre patrimoine végétal augmente d'année en année. Mais l'aspect développement durable est au moins aussi important. Une ville-parc ne doit-elle pas avant toute chose respecter cette nature qui lui confère toute cette richesse ?

! POUR INFO

Tous les détails sont dans le tract

La gestion écologique, en phase d'être appliquée à toute la ville, apporte son lot de questions. Pour y répondre, un tract explicatif est agrafé au centre de ce magazine. Pour en discuter, des agents des Espaces verts tiendront un stand lors du 10^{ème} Printemps floral, dimanche 24 avril (lire p.10). Si des interrogations subsistent, elles peuvent être posées sur mairie@ville-avrille.fr.



© L. Voileau - P. Jgrlm

Pour trouver ce tract, rendez-vous page 14.